

1.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240327-323754-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 8 avril 2024

**Suite à la convocation en date du 13 mars 2024**  
**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunie à Lille le 27 MARS 2024**

**Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Anne-Sophie BOISSEAU, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Françoise MARTIN, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAU, Régis CAUCHE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Stéphanie BOCQUET, Josyane BRIDOUX, Frédéric DELANNOY, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Mickaël HIRAUX.

**OBJET** : Demande de garantie d'emprunt par FLANDRE OPALE HABITAT, destinée au financement de la construction de 4 logements situés rue de la Motte à WARHEM (programme de location-accession, Prêt Social en Location-Accession) pour un emprunt d'un montant de 744 468 € souscrit auprès de la Caisse d'Epargne Hauts-de-France.

Vu le rapport DFCG/2024/74

Vu l'avis en date du 18 mars 2024 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

### **DECIDE à l'unanimité:**

Concernant la construction de 4 logements situés rue de la Motte à Warhem (programme de location-accession dénommé « Warhem-rue de la Motte-4 individuels PSLA ») pour un emprunt d'un montant de 744 468 € souscrit auprès de la Caisse d'Epargne Hauts-de-France :

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 744 468 € souscrit par FLANDRE OPALE HABITAT (ci-après désigné « l'Emprunteur ») auprès de la Caisse d'Epargne Hauts-de-France, selon les caractéristiques reprises dans le tableau ci-dessous :

**Montant du prêt** : 744 468,00 €

**Durée en nombre de périodes** : 20 trimestres

**Mode d'amortissement du capital** : in fine

**Périodicité des échéances d'intérêts** : trimestrielle

**Taux d'intérêt révisable** : Euribor 3 mois (flooré à 0) + 1,20 %

**Commission d'intervention** : 745,00 €

**Frais de garanties** : 45,00 €

**Taux Effectif Global\*** : 5,30 %

**Taux de période** : 1,325 %

**Périodicité du taux période** : trimestrielle

**Cautionnement du Département du Nord** à hauteur de 100 %

*\*déterminé au jour de rédaction du contrat. Soit le 16/11/2023. A titre indicatif, l'Euribor 3 mois s'établit au 15/11/2023 à 3,994 % il est réputé égal à zéro en cas de valeur négative.*

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée des prêts, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes correspondant à la délibération.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 02.

1.2

En raison de ses intérêts au sein de la Caisse d'épargne Hauts-de France, Monsieur SIEGLER ne peut ni prendre part au délibéré et au vote ni être compté dans le quorum.

Monsieur VERFAILLIE avait donné pouvoir à Monsieur SIEGLER. Ce dernier ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Pour la présente délibération, 55 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur adjoint des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Eric LECAT